



NOTE DE SYNTHÈSE N°7

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION FRANCAS

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

La commune a fait le choix d'externaliser ses services ALSH et ALP. Le contrat se termine le 31 décembre prochain. Depuis quelques années, il est possible de ne pas recourir à la commande publique pour ce type de missions, mais de conventionner via un partenariat d'objectifs et d'octroyer une subvention. La durée est de 3 années.

Du personnel communal sera mis à disposition de l'association, après accord de toutes les parties. Ce dispositif a pour intérêt d'amplifier la qualité de service public, et de créer des connexions entre l'ensemble des intervenants (éducation nationale, commune, parents, association Francas).

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 26 Novembre 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention annexée à la présente décision,
- **DE PROCÉDER** au versement d'une subvention de 160 878€ relatif à 12 mois de fonctionnement du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.